

CONNAÎTRE ET PRÉVENIR LE RISQUE LÉGIONELLOSE SUR LES TOURS AÉRORÉFRIGÉRANTES (TAR)



La légionellose est une maladie potentiellement mortelle. Elle constitue une problématique majeure dans l'exploitation des Installations de Refroidissement par Dispersion d'Eau dans un Flux d'Air (IRDEFA) et dans l'exploitation des unités d'eau chaude sanitaire (ECS).

Dans cette formation nous verrons les caractéristiques des bactéries responsables de la légionellose : leur mécanisme de prolifération, de dissémination et de contamination des humains. Nous nous intéresserons également aux installations à risques.

Cette formation s'adresse donc à toute personne souhaitant comprendre la légionellose en tant que maladie ainsi que les facteurs de risques qui peuvent conduire à la contamination des humains par des légionelles.

Public concerné

Toute personne impliquée, directement ou indirectement, dans l'exploitation des installations (personnel assurant la surveillance de l'installation, responsable et technicien de maintenance, personnel réalisant les opérations d'entretien et nettoyage)

Exemple de programme de formation

Connaître et prévenir le risque légionellose sur les tours aéroréfrigérantes (TAR)

Module 1 (1 jour)

- Légionelles et légionelloses
- Tours de refroidissement et Installations de Refroidissement par Dispersion d'Eau dans un Flux d'Air
- Dispositions (IRDEFA) réglementaires fixées par les arrêtés du 14 décembre 2013
- Moyens de lutte (protection collective et individuelle, traitement de l'eau d'appoint, stratégie de traitement préventif, caractéristiques et mise en œuvre des produits de traitement, moyens correctifs et curatifs)
- Surveillance des installations (surveillance du traitement, surveillance analytique, surveillance des équipements)
- Dispositions relatives à la protection du personnel
- Contrôle de connaissances

Module 2 (module complémentaire : 1 jour)

- Généralités sur le contexte et les dispositions réglementaires
- Présentation du guide Méthodique des risques légionelles et circuits des TAR du ministère de l'environnement (2017)
- Étude de cas pour application de l'Analyse méthodique des risques (AMR)
- Règles d'exploitation et d'entretien : surveillance, contrôle de l'accès, utilisation des produits chimiques, entretien préventif

Niveau de connaissances préalables requis

Aucun